

EDITORIAL

Le texte de P. Combemale paru dans le numéro 13 de **La lettre de la régulation** rencontre des interrogations et des débats actuels sur la théorie de la régulation et son évolution. La rubrique "Controverses", dans le présent numéro, contient une réponse, partielle, aux questions provocantes posées par P. Combemale. Le "Point théorique", propose une réflexion qui n'a pu qu'être stimulée par le texte de P. Combemale. Toute contribution à ce débat, qui prolonge d'autres points de vue critiques également parus dans des numéros plus anciens de la lettre, sera la bienvenue.

La rédaction de la lettre de la régulation

POINT THEORIQUE

LA THEORIE DE LA REGULATION EST-ELLE UNE THEORIE ECONOMIQUE? (A propos du statut épistémologique de la théorie de la régulation),

Bernard BILLAUDOT,

IREP BP 47 38040 Grenoble - Cedex 9. Tél: 76 82 59 16 - Fax: 76 82 59 89

Faisant suite à d'autres¹, le regard extérieur de Pascal Combemale² a le mérite de réouvrir le débat sur deux séries de questions récurrentes dans le cadre du développement du programme de recherche régulationniste. Les premières concernent le *statut épistémologique de la théorie de la régulation* (T.R.). S'agit-il d'une théorie sociale ou seulement d'une théorie économique ? Et dans ce second cas, comment y est délimité ce qui est "économique" dans l'activité sociale globale ? Les secondes ont trait à la *doctrine* dont la TR est porteuse, entendant par là ses implications normatives en matière d'organisation de l'activité économique et de politique économique. Si tant est qu'elle soit explicite, de quelle nature est cette doctrine (affirmative/interrogative) ? Permet-elle seulement de penser la "réforme" -ce qui est nécessairement le cas si la théorie qui la fonde n'envisage rien d'autre que l'économie de marché capitaliste - ou intègre-t-elle aussi la "révolution" ?

Il va de soi que ces deux ensembles de questions sont liés : on ne peut traiter des secondes qu'en raison des réponses apportées aux premières - ce que Frédéric Lordon met bien en évidence dans sa contribution à "L'état des savoirs" sur la politique économique (1995, chapitre 10). On s'en tient ici au statut de la T.R..

. La réponse contenue dans "L'état des savoirs" : ses insuffisances.

Considérons un lecteur attentif de cet ouvrage, par ailleurs bien intentionné à l'égard de la dite théorie. Quelle idée est-il conduit à se faire de son statut ? Il me semble possible de la résumer en trois propositions :

- son objet est *positif* : analyser la croissance et les crises d'une économie riche en institutions (Robert Boyer, chap. 1, p. 22) ;
- il y a lieu de ne pas confondre l'une ou l'autre de ses conclusions avec la problématique et les méthodes qui ont permis de les obtenir (Robert Boyer, chap. 37, p. 370). Pour le dire autrement, il convient de bien distinguer les *deux niveaux* dont se compose la T.R., celui des *théories locales* de tel ou tel régime économique associé à un système stabilisé de formes institutionnelles et celui de la *théorie générale* (encore qualifiable d'approche en terme de régulation) présidant à l'élaboration de ces théories locales. Les premières sont à caractère explicatif-prédicatif (i.e. : chacune est à même de prédire l'épuisement du régime en question). La seconde est à caractère compréhensif-non prédictif (i.e. : elle permet de comprendre pourquoi et comment l'économie de marché capitaliste est à même de changer de forme, sans être capable de prédire ce que sera l'issue d'une grande crise "en train de se faire")³ ;

- à ce second niveau, *on ne peut considérer la T.R. comme une théorie économique des institutions* - une théorie économique parmi d'autres - même si la question mérite d'être posée (Marie-Claire Villeval, chap. 49). Ce vers quoi s'achemine le programme de recherche régulationniste est une *théorie originale des institutions économiques* (Robert Boyer, chap. 54 tenant lieu de conclusion).

Reste que notre lecteur ne peut manquer de s'interroger : comment sont définies/délimitées ces institutions ?

Comme la filiation marxienne est toujours revendiquée (Cf. p. 60), il est en droit de penser que les dites institutions sont "économiques" au sens substantif du terme, celui que Karl Polanyi définit en le distinguant de son sens formel [(1986), repris par Bruno Théret (1992 p. 66 et suivantes)]. On sait que la délimitation du champ des activités "économiques au sens formel du terme" au sein des activités humaines est la suivante : ce sont celles où l'homme se comporte de façon rationnelle, cette délimitation formelle conduisant à définir la science économique comme "la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs" (L. Robbins, 1935). Au contraire, "le sens substantif provient de ce que l'homme est manifestement dépendant de la nature et des autres hommes pour son existence matérielle. Il subsiste en vertu d'une interaction *institutionnalisée* entre lui-même et son environnement naturel. Ce procès est l'*économie* ; elle lui offre les moyens de satisfaire ses besoins" (K. Polanyi, 1986, p. 21 souligné par nous).

Si la T.R. retenait la délimitation formelle du champ économique, il s'agirait d'une théorie économique des institutions ; elle pourrait trouver place dans le plan de O. Favereau (1989), en tant que théorie non standard (Cf. cadran nord-est prenant en compte l'organisation et la rationalité procédurale) ; et elle participerait de l'économisme qui "consiste à poser une équivalence entre l'économie humaine en général (au sens substantif du terme) et sa forme marchande" (K. Polanyi, 1986, p. 12 précisé () par nous).

Comme il s'agit d'une théorie des institutions économiques, ce ne peut être que la délimitation substantielle de l'économie qui est à la base de cette théorie - cette délimitation ne reposant sur aucune hypothèse particulière concernant le comportement de l'être humain (i.e. : celui-ci est ontologiquement inexistant) et ne préjugeant rien des institutions au sein desquelles l'interaction en question s'opère. En l'occurrence, ces institutions économiques ne sont pas autre chose que les rapports de production marxiens.

Et l'on est bien en présence d'une théorie "originale" relativement aux propos de Marx, dans la mesure où la filiation revendiquée n'est pas continuité : non seulement "la correspondance entre les rapports de production et l'état des forces productives est abandonnée", mais aussi "la dichotomie entre structure économique et superstructure juridique et politique" (p. 60), cet abandon allant de pair avec la reprise du point de vue de Lyon-Caen et Jeamaud (1986, p. 9) selon lequel "les règles et institutions juridiques [...] ne seraient pas un simple habillage de rapports économiques préexistants mais leur permettent d'être conçus et de se développer" (cité p. 25).

Cette réponse est-elle à même de satisfaire notre lecteur ? Non pas. S'il s'en contente, il est conduit à dire que la T.R. - à son second niveau - serait une théorie générale des institutions économiques. Or, il est à même de constater que, jusqu'à preuve du contraire, l'approche en terme de régulation ne s'applique qu'aux seules sociétés où domine le mode de production capitaliste. Pour originale qu'elle soit, elle ne peut donc prétendre qu'au statut

de théorie des institutions économiques propres au M.P.C.. Pourtant, cette précision n'est pas apportée. Notre lecteur est ainsi face à une alternative. Ou bien, il en reste à la réponse précédente et considère qu'il s'agit seulement d'un oubli, le jugeant par ailleurs préjudiciable à une bonne compréhension de la T.R. dans la mesure même où cet oubli est porteur de l'économisme dénoncé par K. Polanyi ("une identification logiquement fallacieuse"). Ou bien, il se dit que la précision considérée ci-dessus n'est pas nécessaire, parce que l'on ne pourrait parler d'institutions économiques (ou encore de régulation économique) que dans certaines formes de société - ce qui devrait logiquement conduire à ne plus conserver dans la TR le concept marxien de mode de production et à caractériser autrement que par l'adjectif "capitaliste" les formes de société où l'on est en présence d'institutions économiques.

Force est de constater que l'on ne trouve pas dans "L'état des savoirs" un propos explicite permettant de trancher dans un sens ou dans l'autre. On est en présence d'une *insuffisance*, que notamment les recherches portant sur la relation Etat-économie devraient être à même de lever.

. De la nécessité de distinguer activité de nature économique et activité d'ordre économique

Qu'en est-il si on prend en compte le travail de Bruno Théret (1992) ? Suivant en cela Gérald Berthoud (1986), celui-ci remarque que l'on est en fait en présence, chez K. Polanyi, d'une double définition de l'économie (au sens substantif) ; ou, plus précisément, d'une définition à deux composantes, une composante "matérielle" se rencontrant dans toute société et une composante "institutionnelle" spécifique à chaque forme de société. Comme seule la première a un caractère général, Bruno Théret réduit "l'économie en général" à n'être qu'un niveau, celui *des rapports des hommes aux choses* ; ce niveau est distinct de "la politique en général", qui est le niveau *des rapports des hommes entre eux*, cette distinction n'ayant de sens qu'à partir du moment où, en pratique, s'est opérée une "dissociation du sujet et de l'objet" (G. Simmel). Ces deux niveaux (ou dimensions) sont indissociablement présents "dans les rapports sociaux matriciels d'une société" (p.72). Ces niveaux (l'économie/la politique) doivent être clairement distingués des ordres finalisés de pratiques sociales (l'économique/la politique) qui peuvent être institutionnellement séparés. Tel est le cas dans la Société moderne, dont l'ordre économique (le capitalisme) est séparé de l'ordre politique (l'Etat), étant entendu que les deux niveaux (l'économie/la politique) sont présents dans chacun de ces ordres ; mais c'est à chaque fois dans un rapport différent : "dans l'ordre économique, la politique est fonctionnellement soumise à une gestion de l'économie", tandis que dans l'ordre politique, "l'économie n'est que le moyen de la politique" (p.75). Si l'on s'en tient à cette topologie du social, on arrive à la conclusion suivante : *on ne peut parler d'institutions économiques en général* ; les institutions économiques sont celles du capitalisme au sens marxien du terme, la monnaie et le droit opérant comme médiations entre les deux ordres, la monnaie au niveau de l'économie et le droit au niveau de la politique.

Il y a, de mon point de vue (1995), une autre façon de considérer la dualité (matérielle/institutionnelle) de la définition de K. Polanyi, cette autre façon ne conduisant pas à réifier l'économie en général, et à identifier la politique à toute forme de socialisation. Il existerait bien, dans toute forme de société, un registre de socialisation de nature économique, registre relatif à la *mise en rapport des hommes entre eux à propos de la production, de la circulation et de l'utilisation des objets ordinaires tirés de la nature par leur travail*. (On ne peut penser de société humaine qu'à partir du moment où l'objectivation de la nature et des biens qu'on en tire est acquise). Ce registre prend place à côté de deux autres registres ancrés dans la nature, le registre de socialisation de nature politique (lié à l'occupation d'un territoire) et le registre de socialisation de nature domestique (lié à la reproduction démographique), ces registres étant surplombés/unifiés par un registre de socialisation de nature symbolique. Pour autant - c'est de cette façon que l'on intègre l'ambivalence de la définition de K. Polanyi - cela n'implique pas que la socialisation en question dans chaque registre relève d'institutions propres à ce registre. Cette vision conduit aussi à dire que l'on ne peut parler d'institutions économiques en général. De telles institutions n'existent que si une *institution sociale fondamentale* est constitutive d'un *ordre de socialisation économique* relativement autonome des autres. La monnaie est cette institution fondatrice (parallèlement à l'Etat pour l'ordre politique et au Nom pour l'ordre domestique). Cette transformation d'un registre en ordre n'implique pas que l'activité d'ordre économique et l'activité de nature économique se recouvrent. Au contraire. L'activité d'ordre économique recouvre toutes les opérations conduites en monnaie : au-delà du cœur commun avec l'activité de nature économique (ex : la production de biens pour les vendre), il existe des activités d'ordre économique qui sont de nature politique (ex : verser une

prestation, passer un marché public), de nature domestique (ex : l'achat d'un bien ou service par un ménage) ou de nature symbolique (ex : activités financières). A l'inverse, il existe des activités de nature économique dans les autres ordres de socialisation. Cette architecture d'ordres est celle de la Société moderne (i.e : on la définit de cette façon). L'ordre économique n'est donc plus "le capitalisme" comme chez Bruno Théret, mais l'ordre institué par la monnaie ; il n'est pas d'essence capitaliste. L'institution "monnaie" n'est pas une institution économique⁴ : c'est une institution sociale, pour partie liée aux contradictions propres au registre de socialisation de nature économique (Michel Aglietta, Bernard Guibert). Elle est à l'origine des institutions (d'ordre) économiques, que sont le rapport salarial, le marché, Avec cette vision, on laisse de côté le concept de mode de production capitaliste (ou de capitalisme).

. Pour conclure

Pour beaucoup d'observateurs extérieurs, la TR est en crise. Retenir la vision ci-dessus, qui est sans nul doute une mutation, est une façon de sortir de cette crise, sans retomber dans l'économisme. Au contraire, elle est porteuse d'une appropriation de la rationalité, qui n'est autre que la rationalité située de l'économie des conventions.

On est ainsi conduit à distinguer, non pas deux, mais trois niveaux théoriques :

- *théories locales* de tel ou tel régime économique (i.e : régime d'ordre économique) ;
- *théorie générale de la régulation économique* (i.e : régulation d'ordre économique : ajustement réciproque des activités conduites en monnaie), qui inclut une théorie des institutions économiques ;
- *théorie générale des institutions*, ou théorie sociale, l'économiste (au sens de celui qui traite de l'ordre économique de la Société moderne) se préoccupant d'abord de comprendre la monnaie.

Et l'on ne peut traiter du second sans le troisième. Sans doute est-ce la clef d'une bonne compréhension de la crise du fordisme comme crise économique/sociale.

Notes

¹Cf. 2ème, 3ème parties et post-face de "Ecole de la régulation et critique de la raison économique", Michel Aglietta, etc... Futur antérieur, l'Harmattan, 1994.

²Cf. le précédent n° 13 de la Lettre de la régulation "critique de l'économie ou économie critique", prolongeant son article "L'hétérodoxie n'est plus ce qu'elle était..." paru dans la Revue du M.A.U.S.S., n° 3, 1995.

³Côté méthode, la façon dont ces deux niveaux sont ici distingués nécessiterait de plus amples développements. Cela met en jeu la position de notre programme de recherche tant sur la question du monisme méthodologique qu'en ce qui concerne la façon de surmonter l'opposition entre méthode holiste et méthode individualiste. C'est volontairement que j'ai fait l'impasse sur ces questions dans ce point théorique. Cela n'est justifié que si l'on retient que la problématique (ou encore la vision au sens de J.Schumpeter), qui préside à l'élaboration de toute théorie, commande la méthode mise en oeuvre pour construire cette théorie.

⁴ A première vue paradoxale, cette affirmation mérite précision. On ne doit pas la lire comme voulant dire que "la monnaie n'est pas qu'une institution économique" ; mais vraiment que "la monnaie n'est, en rien, une institution économique". Il va de soi qu'il ne peut s'agir d'une institution de nature économique, puisque - on vient de le voir - on ne peut penser de telles institutions ; et ce ne peut être une institution d'ordre économique, puisque cette institution est *fondatrice* de cet ordre (i.e. : les contradictions sociales qui sont réglées par cette institution, ne sont pas d'ordre économique, par définition même de ce dernier).

Bibliographie

- Berthoud G. (1986) "L'économique en question : la position de Karl Polanyi", *Bulletin du MAUSS*, n°18, 2ème trimestre, p.53-104.
- Billaudot B. (1995) Une théorie générale, historique et institutionnelle, de la régulation économique, doc. int. IREPD, préparation d'un ouvrage à paraître.
- Boyer R., Saillard Y. (1995) *Théorie de la régulation. L'état des savoirs* (sous la dir. de), La Découverte.
- Favreau O. (1989) "Marchés internes, marchés externes" in L'économie des conventions, *Revue économique*, vol 40, n°2, mars.
- Lyon-Caen A. et Jeammaud A. *Droit du travail, démocratie et crise*, Actes Sud, Arles, 1986.
- Polanyi K. (1986) "La fallace de l'économisme", *Bulletin du MAUSS*, N°18, juin, p.11-26.
- Robbins L. (1935) *An essay on the Nature and Significance of Economics Science*, Londres, Mac Millan.
- Théret B. (1992) *Régimes économiques de l'ordre politique*, Coll. Economie en liberté, PUF.

Histoire économique et sociale

Bernard Lepetit (sous la dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Albin Michel, 1995.

Patrick Verley, *Entreprises et entrepreneurs du XVIII^e au début du XX^e*, Carré Histoire, Hachette Supérieur, 1994.

Théorie économique

Jean-Pierre Durand, *La sociologie de Marx*, Repères, Editions La Découverte, 1995.

Jean-Jacques Gislain, Philippe Steiner, *La sociologie économique 1890-1920*, Sociologies, Presses Universitaires de France, 1995

Edouard Poulain, *Production de forces de travail par des forces de travail? (Réponse à André Lapidus)*, *Revue économique*, vol.45, n°4, p 1095-1106, juillet 1994.

Théorie de la régulation

Actuel Marx, *Théorie de la régulation. Théorie des conventions*, n°17, PUF, premier semestre 1995.

Contributions de **Jacques Bidet, Paul Bocvara, Robert Boyer, Suzanne de Brunhoff, Olivier Favereau, Alain Lipietz, Renato di Ruzza, Jacques Sapir, Jacques Texier, Bruno Théret, Enzo Traverso, Michel Vakaloulis**.

Jorge Pessoa de Mendonça, Paulo Nakatani, Reinaldo Antônio Carcanholo (Organizadores), *Crise ou régulation? Ensaios sobre a teoria da regulação*, 1a Edição Vitoria, 1994.

Institutions

Laure Bazzoli, Thierry Kirat and Marie-Claire Villeval, *Rules, Contract, and Institution in the Wage-Labor Relationship: A Return to Institutionalism?*, *Journal of Economic Issues*, vol.XXVIII, N°4, December 1994.

Analyse macroéconomique

Bruno Amable, Jean-Bernard Chatelain, *Croissance et capital public dans une économie d'endettement*, Colloque de Lisbonne 26-27 avril 1994, "Financement de la croissance", *Revue économique*, vol.46, n°2, p. 157-167, mars 1995.

Dominique Guellec, Pierre Ralle, *Les nouvelles théories de la croissance*, Repères, Editions La Découverte, 1995.

Monnaie

Michel Aglietta, *Macroéconomie financière*, Repères, Editions La Découverte, 1995.

Economie sociale

Philippe Batifoulier, *L'économie sociale*, Que-sais-je? Presses Universitaires de France, 1995.

Changement technique, industrie

Bruno Amable, Bart Verspagen, *The role of technology in market shares dynamics*, *Applied Economics*, 27, 197-204, 1995.

Xavier Vence Deza, *Economia de la innovacion y del cambio tecnologico. Una revision critica*, Siglo Veintiuno Editores, 1995.

Espace

Georges Benko, Ulf Strohmayer (eds), *Geography, History and Social Sciences*, Dordrecht/London/Boston, Kluwer, 1995.

Mondialisation de l'économie

Papiers présentés à l'occasion de la table ronde organisée le 20 mars 1995 dans le cadre du séminaire ARCII :

François Chesnais, *Mondialisation du capital engagé dans la production et crise du mode de régulation*.

Diana Hochrach, *Le marché mondial "globalisé" et les pays en développement : la dynamique économique dans le Sud-est asiatique*.

Charles Oman, *Globalisation and regionalisation : the challenge for developing countries*, *Development Centre studies*, OCDE.

Italie

Ronny Bianchi, *Le modèle industriel italien : réflexion théorique et historique à la lumière des années 80*, *Thèse de doctorat*, Université de Paris XIII, 1994.

Europe de l'Est

Wladimir Andreff, *Quand la stabilisation dure... L'hypothèse d'une inflation inertielle en Europe centrale et orientale*, *Revue économique*, vol.45, n°3, mai 1994, pp.819-831.

Wladimir Andreff, *De la désintégration à une nouvelle intégration internationale de l'ex-URSS et de l'Europe de l'Est*, dans M.Lavigne, éd, *Capitalismes à l'Est : un accouchement difficile*, Economica, Paris, 1994, pp.193-207.

Wladimir Andreff, éd., *Les perspectives du secteur public à l'Est et à l'Ouest*, Rapport de recherche du ROSES, Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, Paris, 1994, 320p.

Wladimir Andreff, *East European Privatization Assessed from West European Experience*, *Emergo : Journal of Transforming Economies and Societies*, vol.1, n°1, Summer 1994, pp. 21-33.

Wladimir Andreff, *Planning Private Ownership : Is the Czechoslovak Solution a Model?*, in UNCTAD and KOPINT-DATORG, "Privatization in the Transition Process : Recent Experiences in Eastern Europe", United Nations, Geneva, 1994, pp. 289-301.

Review of International Political Economy (RIPE)

Explicitly multidisciplinary and focusing on processes which transcend state boundaries, RIPE will encourage an analytical synthesis between politics and economics which encompasses the globe. RIPE will publish the very best work in the burgeoning field that is the new International Political economy. At present, there is no other journal in the market which fill this niche.

More specifically, RIPE will concentrate on the dynamics and national/local implications of three themes in the emerging global political economy. The first is the internationalisation of the state, or more generally, of the structures of political authority, diplomacy and institutional regulation. The second theme is the shift from an international to a transnational economic system, including the study of global finance and production, international trade and other arenas of capital accumulation on a world scale. The third topic is the study of development, defined as the analysis of local and national developmental trajectories, in all parts of the world within this global political economy. Articles on processes of globalisation in other areas such as culture and identity, social movements, migration, technology and communications, the physical and natural environment, will be actively welcomed where they directly inform RIPE's agenda. RIPE is keen to publish conceptual or applied work and in particular work which is innovative, exploratory and polemical.

The journal will be run by the RIPE editors (Ash Amin, Barry Gills, Ronen Palan and Peter Taylor), with the help of an International Editorial Board and an International Advisory Council.

ADVISORY COUNCIL Hayward Alker, Robert Cox, Meghnad Desai, A.G. Frank, Susan George, Ladd Hollist, Makoto Itoh, Mary Kaldor, Peter Katzenstein, Stephen Krasner, Alain Lipietz, Ernest Mandel, Doreen Massey, Susan Strange, Kees Van Der Pijl, Immanuel Wallerstein, R.B.J. Walker, Elizabeth Wilson.

INTERNATIONAL BOARD John Agnew, Phil Cerny, Christopher Chase-Dunn, Simon Dalby, Robert Delorme, Robert Denemark, Lorraine Eden, Jeffrey Frieden, Jonathan Friedman, Stephen Gill, Sandra Halperin, Richard Higgott, Joachim Hirsch, Goeffrey Hogdson, Ankie Hoogveld, Bob Jessop, Tetsuro Kato, Uma Kothari, Craig Murphy, Klaus Nielsen, Henk Overbeek, David Rapkin, Nigel Thrift, Roger Tooze.

RIPE has the support of the European Association of Evolutionary Political Economy (currently 500 members) and the International Political Economy section of the International Studies Association (currently 800 members).

For further information please contact one of the RIPE Editors at The University, Newcastle Upon Tyne NE1 7RU:

Ash Amin, Centre for Urban and Regional Studies, Tel: 091 - 222 7740 Fax: 091 - 232 9259

Barry Gills, Politics, Tel: 091 - 222 7742, Fax: 091 222 8107, E-mail B.K.Gills@ncl.ac.uk

Ronen Palan, Politics, Tel: 091 - 222 7507. Fax: 091 222 8107, e-mail R.P.Palan@ncl.ac.uk

Peter Taylor, Geography Virginian Polytechnic and State University, Blacksburg, Virginia, 24061 - 0115, Tel (703) 2316886 Fax: (703) 2317826 e-mail peter< TAYLOR@vtvm1.cc.vt.edu

UNIVERSITE PARIS XIII
D.E.A. "ECONOMIE INTERNATIONALE ET REGULATION"
Directeur : Jacques MAZIER

OBJECTIFS : donner aux étudiants une connaissance approfondie dans les domaines de l'économie internationale, des théories de la régulation et de la modélisation macroéconomique. Le champ d'étude porte à la fois sur les pays industrialisés (où l'espace européen est privilégié) et sur les nouveaux pays industriels.

Les enseignements qui peuvent en être tirés pour la transition dans les pays de l'Est sont également dégagés.

DEBOUCHES :

- * carrières d'enseignant et de chercheur dans les différents champs couverts par le DEA ;
- * chargés d'études dans les organismes internationaux, les bureaux d'études, les grandes entreprises et les banques.

RENSEIGNEMENTS ET DEPOTS DE CANDIDATURE :

Université Paris XIII

FACULTE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

Secrétariat du 3ème cycle
 Madame Evelyne FRAISSE
 Avenue Jean-Baptiste Clément
 93430 - VILLETANEUSE
 49.40.33.19 (sauf le mercredi)

Date limite de dépôt

1ère session : 7 Juillet 1995

2ème session : 15 Septembre 1995

PROGRAMME

COURS (20 heures)

- Déséquilibres mondiaux et instabilité financière (D. PLIHON)
- Intégration économique et monétaire en Europe (J. MAZIER)
- Macroéconomie des pays semi-industrialisés (P. SALAMA)
- Microéconomie et incertitude (J. OUDINET, J.L. VIVIANI)
- Modélisation macroéconomique appliquée (P. MORIN, M. POUCHAIN)

Les étudiants choisissent quatre cours parmi les cinq proposés.

SEMINAIRES DE RECHERCHE (20 heures)

1. **MODULE "Economie Internationale"**

- Investissements directs à l'étranger et délocalisation des activités (F. CHESNAIS)
- Transformation en longue période des relations économiques internationales (J.F. VIDAL)*
- Nouvelles approches de l'échange international et de la compétitivité (A. ASENSIO)

2. **MODULE "Macroéconomie du développement"**

- Modèles néostructuralistes et politiques d'ajustement (A. ZANTMAN)
- Politiques d'insertion internationale (M.J. FONTAINE)
- Economie souterraine, marchés parallèles et corruption (J. CARTIER-BRESSON)

3. **MODULE "Régulation et dynamiques nationales"***

- Macroéconomie historique et institutionnelle (R. BOYER)*
- Dynamiques sectorielles, changement technique et emploi (P. PETIT)*

Croissance, compétitivité et institutions (B. AMABLE)*

4. **MODULE "Régulation et politiques économiques comparées"**

- Relations Etat-économie dans les pays industrialisés (R. DELORME)
- Finances publiques comparées (C. ANDRE)*
- Politiques de l'emploi (D. TADDEI)

(Les séminaires marqués d'un astérisque (*) ont lieu au CEPREMAP).

Quatre modules comportant chacun trois séminaires, les étudiants choisissent deux modules parmi les quatre proposés.

COLLOQUE "THEORIE DE LA REGULATION ET POLITIQUE ECONOMIQUE"

22 et 23 novembre 1995

PARIS (Lieu à préciser)

PROGRAMME PROVISOIRE

Mercredi 22 novembre 1995

SESSION 1 (9h30-12h30)

L'intégration de la politique économique dans le corpus théorique de la Régulation : fondements et problèmes conceptuels.

B. Théret (IRIS, Paris Dauphine) : *Approches autopoïétiques de la politique économique*

F. Lordon (CNRS-CEPREMAP) : *Régulation et politique économique : d'une négation originelle à une réintégration théorisée.*

Discutant : B. Jessop (Leicester University, U.K.)

SESSION 2 (14h30-18h30)

La politique économique face à la globalisation

B. Coriat (CREI, Paris XIII) : *Politique industrielle et globalisation*

Discutant : A. Rallet (IRIS - Paris Dauphine)

M. Aglietta : *Politique monétaire*

Discutant : à déterminer

J. Mazier (CEDI, Paris XIII) : *L'UEM vue à travers les approches de la Régulation*

Discutant : M. Dehove (Commissariat Général du Plan)

Jeudi 23 novembre 1995

SESSION 3 (9h30-12h30)

Politiques de régime, politiques de transition de régime : problèmes théoriques.

P. Livet (Université de Provence, CREA) et B. Reynaud (CNRS-CREA, Ecole Polytechnique) : *Les règles praticables et la politique économique*

Discutant : O. Favereau (Paris X)

S. Palombarini : *Le positif et le normatif dans l'analyse régulationniste de la politique économique*

Discutant : F. Lordon (CEPREMAP)

B. Jobert (CERAT) : *Aspects politiques du changement institutionnel*

Discutant : M. Dobry (Paris X)

SESSION 4 (14h30-18h30)

Politiques structurelles

B. Amable (INRA) et P. Petit (CNRS-CEPREMAP) : *Politiques structurelles*

Discutant : D. Phan (ENST, Brest)

R. Boyer : *Politique de l'emploi*

Discutant : P. A. Muet (OFCE, Ecole Polytechnique)

Contact : F. LORDON, CEPREMAP, Tél: 16 (1) 40 77 84 14; Fax: 16 (1) 44 24 38 57.

SEMINAIRE "QUALIFICATION DES PRODUITS ET DES TERRITOIRES" Toulouse, 2-3 octobre 1995

Organisé par B.Sylvander et G.Allaire
Station d'Economie et Sociologie Rurales
UNITE EMPLOI TERRITOIRE INNOVATION QUALITE
INRA Toulouse

Comité d'organisation :

B.Sylvander, G.Allaire (INRA-ESR/ETIQ Toulouse)
D.Capt, Ph.Perrier-Comet(INRA-ESR Dijon)
F.Casabianca, C.de Sainte Marie, A.Torre (INRA-URSAD Corte)
C.Dupuy (LEREP-IERT Toulouse)

Avec la participation de L.Thévenot, R.Salais, M.Storper et A.Torre.

2 octobre matin Séance plénière : présentation

après-midi Travail en trois ateliers

3 octobre matin Séance plénière : synthèse

Thèmes retenus pour les séances en atelier :

Thème 1. Qualité, marchés, modèles d'organisation, configurations spatiales.

- a) stratégies de qualité et organisations des firmes (entreprises ou groupes)
- b) systèmes de qualité, coordinations horizontales et verticales
- c) structures de marché, filières et territoires
- d) stratégies de qualité, marché des produits de qualité territorialement spécifié

Thème 2. Politiques publiques de qualité et qualification territoriale.

- a) les dispositifs institutionnels de protection et politique de la concurrence
- b) construction sociale de la qualité et qualification territoriale
- c) évaluation des politiques publiques de qualité

Thème 3. Normalisation et typicité.

- a) caractéristiques et facteurs de typicité. Elaboration des cahiers des charges.
- b) gestion de qualité, normalisation et certification
- c) typicité et différenciation des acteurs

INRA-ESR Toulouse-Unité ETIQ-BP 27-31326 Castanet Tolosan
Cedex-Tél: 61 28 50 90-Fax: 61 28 53 72.

SEMINAIRE INTERDISCIPLINAIRE
Maison Rhône Alpes des Sciences de l'Homme
L'entreprise comme institution

Ce séminaire dont l'initiateur est Philippe Bernoux du GLYSI, est organisé sous la responsabilité de Thierry Kirat et Marie-Claire Villeval pour l'économie. Le séminaire est fermé mais les équipes participantes ont la possibilité de lancer quelques invitations intitulé personae. Les thèmes suivants ont été abordés dans les séances passées :

- *Les frontières de l'entreprise* (11 mars).
- *Histoire et transformation des formes de l'entreprise* (6 mai).

Programme des séances à venir :

- *L'activité de l'entreprise et ses évaluations* (28 juin).
- *L'entreprise européenne* (28 octobre).
- *Confrontation méthodologique et conceptuelle sur les notions de contrat, règle, norme, convention, institution* (9 décembre).

Contact : Thierry Kirat, Marie-Claire Villeval
ECT, Centre International de Recherche d'Ecilly
93, ch. des Mouilles
F 69130 ECULLY
Tél.: (33) 72 29 30 89 - Fax (33) 72 29 30 90

SEMINAIRE "Institutions, Règles, Performances"
Economie des Changements Technologiques

Rappel des séances passées :

- 6-2-95 **Jacques Michel** (IEP-Lyon)
L'économie entre biologie et sociologie
- 20-2-95 **Philippe Bernoux** (Glysi, Lyon)
Changement organisationnel, action collective et nouvel individualisme
- 27-3-95 **Yannick Lung** (IERSO, Bordeaux)
Modèles industriels et géographie de la production
- 10-4-95 **Denis Harrisson** (Université du Québec à Hull)
Confiance et coopération dans les relations professionnelles
- 22-5-95 **Claude Dupuy** (LEREP, Toulouse)
Pouvoir et confiance dans les organisations

Programme des séances à venir :

- 26-6-95 **Liem Hoang-Ngoc** (SET-METIS, Paris I)
Hiérarchie des règles et relations professionnelles
 - 9-10-95 **Richard Arena** (LATAPSES, Nice)
Réflexions à la frontière des firmes et des marchés
 - 13-11-95 **Claude Ménard** (ATOM, Paris I)
Les marchés comme institution versus les organisations comme marché
 - 11-12-95 **Dominique Guellec** (INSEE-Malakoff)
Les biais du changement technique
- Contact :** Thierry Kirat, Marie-Claire Villeval
ECT, Centre International de Recherche d'Ecilly
93, ch. des Mouilles
F 69130 ECULLY
Tél.: (33) 72 29 30 89 - Fax (33) 72 29 30 90

CECOIA IV

Fouth International Conference on the Cognitive Foundations of Economics and Management

(Sponsors : Banque de France, Centre National de la Recherche Scientifique, International Federation of O.R. Societies)

September 6-8, 1995

G.R.I.D., Ecole Normale Supérieure de Cachan, Groupe de Recherche sur le Risque, l'Information et la Décision, Unité Associée CNRS 1419

Scope of the Conference

The following themes will be dealt with in the presentations : Learning and know-how management in organisations - Cognitive processes and interactive decision-making - Experimental economics and decision science - Instrumental and cognitive rationality - Evolutionary economics - Game theory, negotiation and group decision - Artificial intelligence, expert systems and applications - Complex social systems management.

As well as their main applications in finance, insurance, industrial management, man-made and natural risk management, corporate strategy, natural resources management, medical decisions, social security, negotiation management, etc...

Plenary speakers

Pr. M. Egidi, Universita di Trento : *Dynamic Framing in Routine Learning*; Pr. H. Müller-Merbach, Univ. Kaiserslautern : *Intelligence of the Corporation : A Comparison*; Pr. K. Niwa, University of Tokyo : *Knowledge Management in Organizations*; Pr. M. Singh, Univ. of Manchester : *Knowledge Support for Profitable Pricing*; Pr. B. Skyrms, Univ. of California : *Strategic Dynamics of Evolution and Learning*; Pr. R. Thaler, Cornell University : *Mental Accounting, Theory and Application..*

Parallel sessions

Papers have already been accepted and notified. In exceptional cases, a few papers can still be considered, to be included in a supplementary parallel session. Abstracts will be distributed before the conference to all participants. All information can be obtained from : ORGANIZING COMMITTEE, CECOIA IV, GRID

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE CACHAN F-94235 CACHAN
cedex FRANCE Tel: (33) 1-47 40 21 47; Fax: (33) 1-47 40 23 48
e-mail : munier@enscachan.ens-cachan.fr

LA THEORIE DE LA REGULATION EST-ELLE SOLUBLE DANS L'ORTHODOXIE? Réponse à Pascal Combemale

Bénédicte Reynaud (CREA & Ecole Polytechnique, 1 rue Descartes, 75005, tél (1) 46 34 36 20; reynaudb@poly.polytechnique.fr)

Yves Saillard (IREPD, BP 47 38040, Grenoble Cedex 9, tél : 76 82 54 30; regul@grenet.fr)

Le pronostic fait par P. Combemale sur l'avenir de la TR et de toutes les hétéodoxies en général (lettre n°13 ; P. Combemale, 1994¹) a tout du dilemme cornélien... Se dissoudre dans l'orthodoxie ou bien disparaître comme théorie économique critique. La dissolution serait l'inévitable rançon de l'abandon d'une critique externe au profit d'une critique interne. P. Combemale explique ainsi ce changement : la TR ne trouverait pas le salut dans la critique externe car l'orthodoxie ne peut pas être ébranlée par un discours élargi à l'histoire, à la sociologie et à la philosophie. Ce discours est ignoré par l'économie dominante qui le qualifie de non scientifique. Mais, s'orienter vers une critique interne implique d'accepter la délimitation du domaine de l'économie dominante ; c'est donc la décomposition assurée. Il ne resterait plus, pour la TR, qu'à renoncer à l'ambition d'être une vraie théorie économique. La TR aurait alors tout du *renonçant indien*, si bien analysé par Louis Dumont² : un "individu-hors-du-monde" qui a choisi de s'émanciper de la vie pour se consacrer à sa propre libération ? Doit-on partager le pessimisme de P. Combemale ? **L'hétéodoxie peut-elle prétendre au statut de théorie alternative et concurrente ?** Autrement dit, le pluralisme paradigmique est-il concevable ? La réponse de P. Combemale est négative. Toute construction hétéodoxe est condamnée à l'échec dès lors qu'elle tente de se constituer en théorie alternative à l'orthodoxie. D'ailleurs, "ni Marx, ni Keynes, ni Schumpeter n'ont réussi à fonder une véritable hétéodoxie. Dans ce qui faisait leur originalité, leur radicalité, ces auteurs sont restés sans postérité" (P. Combemale, 1994, p. 95). Nous serions donc condamnés, en illustre compagnie, à l'échec. L'impossibilité d'une théorie hétéodoxe tient, pour P. Combemale, à la fois à des raisons logique et académique.

Raison logique d'abord. La thèse de la coexistence de plusieurs paradigmes vient de la confusion faite par les économistes, entre critique externe et critique interne. Si l'économiste mène un travail de critique interne ("trouver d'autres fondements analytiques à l'économie", P. Combemale, 1994, p. 96), il doit se plier aux exigences épistémologiques et méthodologiques de la théorie orthodoxe. Entrant ainsi dans le débat académique, il ne peut en même temps faire une critique externe ("redéfinir les frontières de l'économie en réintégrant les facteurs sociaux, politiques et culturels", *ibid.* p. 96), pour bâtir une théorie alternative qui suppose des fondements épistémologiques différents. Mais l'opposition entre critique interne et critique externe n'est pas réductible, selon nous, à une opposition critique dans la théorie / critique de la théorie. Une critique interne peut aboutir à montrer les paradoxes et les impasses de la théorie dominante, qui justifient la construction d'une théorie alternative. Ainsi, les réflexions, menées au CREA³ sur les paradoxes de la rationalité, montrent que la théorie classique de la décision conduit à des résultats contre intuitifs et à des paradoxes, dès lors que l'on prend en compte les actions collectives, les représentations collectives et la façon dont les agents s'y réfèrent. Dès lors qu'une critique "interne" s'attaque à l'axiomatique du choix rationnel, elle peut être aussi dévastatrice pour l'économie dominante qu'une critique externe.

Raison académique ensuite. L'économiste professionnel préférerait "vendre à ses pairs", des arguments économiques stricto sensu. C'est là un procès d'intention auquel évidemment, il est difficile de répondre. Un économiste critique (régulationniste ou non) doit publier, débattre et développer ses arguments... ; il ne peut donc s'abstraire du monde académique. Selon l'état de sa carrière, il a des comptes à rendre à diverses instances scientifiques plus ou moins orthodoxes. Le compromis avec ces contraintes est une affaire de choix individuel. Enfin, la recherche de terrains où débattre ne répond pas seulement à des préoccupations académiques; on peut aussi admettre qu'il existe des marges où il n'est pas si facile de distinguer aussi nettement l'orthodoxie et l'hétéodoxie.

En quel sens alors, la théorie de la régulation peut-elle se prétendre hétéodoxe? La démarche générale de la théorie de la régulation ne consiste pas à appliquer une axiomatique préétablie à l'analyse des problèmes économiques. Elle procède plutôt par un retour constant des questions à résoudre vers les instruments d'analyse qu'elle forge progressivement. Ce travail lui est d'abord imposé par la difficulté des analyses économiques existantes à rendre compte de la persistance du sous-emploi, de l'infléchissement des gains de productivité, des effets de l'intégration européenne ou des implications du passage au marché et à la démocratie.

La recherche de concepts pertinents, c'est-à-dire capables de rendre compte des faits essentiels au sein de la théorie, est ce qui caractérise d'abord la théorie de la régulation, et non pas seulement son statut de critique de l'analyse économique orthodoxe. Elle emprunte des résultats à d'autres sciences sociales pour définir ses concepts mêmes : les formes institutionnelles, les compromis sociaux, etc. La TR, à l'opposé de tout économisme, utilise beaucoup plus des concepts forgés ailleurs qu'elle ne prétend appliquer des concepts économiques aux autres sciences sociales. Les phénomènes économiques ne sont donc pas artificiellement isolés mais insérés dans les relations sociales qui forment les sociétés.

Venons-en à la TR, en particulier. Pour P. Combemale, plusieurs orientations et positions de la TR signalent un abandon de l'ambition hétéodoxe.

. La recherche d'une explication "endogène" de la crise du fordismeG. Mais elle vise d'abord à relativiser l'importance de facteurs tels que le choc pétrolier ou la guerre du Golfe. Elle n'implique pas de se refermer sur le champ de l'économie. Ainsi, loin d'être "strictement économique", l'analyse de la (des) crise(s) du(des) fordisme(s) renvoie aux transformations des relations salariés-employeurs (et pas seulement du "marché du travail"), aux innovations technologiques (et pas à un "progrès technique" abstrait), à la perte de cohésion sociale, au rôle de l'Etat et aux compromis sociaux qui fondent ses interventions, à l'évolution des institutions internationales (qui ne sont pas seulement des contraintes s'imposant aux marchés), etc. Il ne semble pas, par ailleurs, que les controverses évoquées par P. Combemale sur le test empirique des grandes périodisations proposées par la TR, remettent en cause l'idée force de la succession de régimes d'accumulation et de modes de régulation (voir lettres n°3 et n°4).

. Les indications de politique économique que peut fournir la TR s'enferment-elles a priori dans le réformisme sans intégrer la transformation du système capitaliste lui-même? Les approches régulationnistes ont pourtant indiqué le caractère "potentiellement explosif" de la logique marchande en l'absence d'innovations institutionnelles. La TR repère des situations de profonde transformation, lorsqu'un nouveau régime d'accumulation ne peut émerger compte tenu des capacités de recomposition des formes institutionnelles et de l'évolution de long terme du système économique. On peut aussi renvoyer aux notions de "crise de régime politique" et de "politique de transition de régime" développées par F. Lordon. La TR n'a pas renoncé à toute préconisation de politique économique ; même s' il faut souligner une véritable difficulté pour la TR : sa spécialité dans l'analyse des dynamiques de longue période, ne donne pas, dans le domaine conjoncturel, de réponses immédiates; il lui faut articuler le conjoncturel et le structurel. Mais une spécificité importante de l'analyse de la longue période proposée par la TR tient à la distinction des phases de stabilité des régimes de croissance, où les marges d'évolution des institutions sont relativement restreintes, et des crises, où les transformations institutionnelles sont très ouvertes.

. Le soucis de formalisation mène-t-il la TR à l'académisme? P. Combemale pose implicitement cette question en liant académisme et expression formalisée de la critique interne (P. Combemale, 1994, p. 96). L'attitude régulationniste est, sur ce point, pragmatique. La TR n'a aucune raison de se priver d'outils d'analyse utilisés ailleurs, lorsque, réinterprétés selon ses hypothèses, ils peuvent lui permettre de progresser. Un certain nombre de formalisations partielles ont pu ainsi contribuer à préciser plusieurs développements de la TR : la caractérisation des régimes d'accumulation (les modèles à sections productives), les régimes à court et moyen terme (modèles macroéconomiques), l'enchaînement des petites et grandes crises (dynamique non linéaire), interdépendance entre institutions et équilibres (jeux évolutionnistes). Le risque existe que certaines de ces approches soient reprises en oubliant comment elles sont "situationnées" par leurs auteurs, mais il est largement compensé, semble-t-il, par les clarifications qu'elles permettent.

¹ L'hétéodoxie n'est plus ce qu'elle était..., "Pour une autre économie", *La Revue du Mauss*, n°3, La Découverte, 1994.

² Louis Dumont [1967], *Homo Aequalis. Le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, coll. Tell.

³ qui ont donné lieu au colloque de Cerisy : *Limitations de la rationalité et constitution du collectif*, (1993), J.-P. Dupuy, P. Livet & B. Reynaud, à paraître, La Découverte, 1995